

PROCES VERBAL DU BUREAU

20 avril 2026

Le Bureau de TE38 dûment convoqué le 14 avril 2026 s'est réuni le 20 avril 2026 à 15 heures à Grenoble, en présentiel, sous la présidence de Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38.

Assistaient à la séance : Monsieur le Président, Bertrand LACHAT et Mesdames et Messieurs Jean-Marc LANFREY, Maryline SILVESTRE, Frédérique FERRARIS et Bernard JARLAUD, Vice-présidents thématiques, et Madame et Messieurs, Marylin ARNDT, Raymond CARCEL, Patrick COLLIN, Denis DELAGE, Bernard GUILLARME, François GUILLIER, Patrick KAITANDJIAN, Jean-Michel LEFRANCOIS, Guido MARTOIA, Emmanuel MONTAGNON, Daniel PAILLOT, Gilbert POMMET, Jacques RABIET, Patrick ROSSI, Michel SALVI, Christian TOGNARELLI, Michel TOSCAN, Daniel TRICOIRE et Philippe ZUCCARELLO, membres du Bureau.

Le quorum est donc atteint.

Ordre du jour :

Désignation du secrétaire de séance.

Approbation du compte-rendu du Bureau du 23 février 2026.

I / ELECTRIFICATION

1. Travaux d'électrification
 - a) Programmes Électrification Rurale (ER) 2026 *Décision*
 - b) Programmes TE38 2026 - Article 8, Autofinancement, Urbanisme, Mutations et Part Couverte par le Tarif (PCT) *Décision*

II / ECLAIRAGE PUBLIC

2. Programme travaux neufs EP 2026 *Décision*
3. Transfert de la compétence optionnelle Éclairage public au 01/07/2026 *Décision*
4. Demande de subvention « Lum'ACTEE-' - saison 5 » pour la rénovation du parc de luminaires EP *Décision*

III / TRANSITION ENERGETIQUE

5. BATIWATT- Adhésions *Décision*
6. ISERENOV - Programmation 2026 *Décision*
7. IRVE : Remise d'ouvrage sur la commune de VOIRON *Décision*
8. ENERGIES SANS FRONTIERES - Partenariat 2026 *Décision*

IV / ACHATS D'ENERGIES ET ADMINISTRATION

9. Statuts - Modification périmètre *Projet de délibération*
10. Cession de matériel bureautique *Décision*

V/ QUESTIONS DIVERSES

11. Mandat 2020-2026 : du projet à l'action

Point d'information

Monsieur Bertrand LACHAT, Président de TE38, souhaite excuser Messieurs Joël GULLON et Pierre VERRI, retenus par ailleurs.

Désignation du secrétaire de séance :

Monsieur le Président propose que Monsieur Philippe ZUCCARELLO, délégué de la commune de Pont-de-Chéruf, soit désigné comme secrétaire de séance.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Adoption du procès-verbal du Bureau du 23 février 2026 :

Monsieur le Président présente le procès-verbal du Bureau du 23 février 2026 et le soumet au vote.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

I / ELECTRIFICATION

1.Travaux d'électrification

Pour tous les tableaux de programmation, les modifications sont notées en rouge par rapport aux tableaux présentés lors du bureau précédent. Il s'agit de listes actualisées.

a) Programmes Électrification Rurale 2026

Les dossiers en instance correspondent aux dossiers d'électrification rurale qui ne sont pas financés.

Les dossiers ont été hiérarchisés en application des critères votés par le Comité Syndical en novembre 2010, à savoir note technique puis avancement du dossier et enfin antériorité. Ce classement sert de base à la répartition des crédits ER : FACE (80% du montant HT) et TE38 Améliorations esthétiques Rurales (80% ou 100% du montant HT, selon la perception de la TCCFE).

Par rapport à la liste précédente, on peut noter pour le programme 2026 :

- Pour les extensions et renforcements,
 - 8 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (BOURG D'OISANS (LE) ; CHEYSSIEU ; CHARANTONNAY ; ST BAUDILLE ET PIPPET ; BOURG D'OISANS (LE) ; CHIMILIN ; LANS EN VERCORS ; ST BUEIL)
 - 16 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur NOTRE DAME DE L'OSIER ; COGNIN LES GORGES ; ROYBON ; CREYS MEPIEU ; ST ANDRE EN ROYANS ; GONCELIN ; HEYRIEUX ; CHAMROUSSE ; MONTCHABOUD ; ST BONNET DE CHAVAGNE ; ST GEOIRS ; ST ANDRE EN ROYANS ; BOURG D'OISANS (LE) ; TECHE ; ST ROMANS ; SICCIEU ST JULIEN ET CARISIEU)
 - 3 dossiers à annuler (sur ST ANDRE EN ROYANS ; ST BARTHELEMY DE SECHILLENNE ; SICCIEU ST JULIEN ET CARISIEU)

Pour les sécurisations,

- 1 dossier présenté pour attribution au bureau (sur ST CHEF)
- Aucun dossier ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire,
- Aucun dossier à annuler.

Pour les améliorations esthétiques,

- 3 dossiers présenté pour attribution au bureau (Sur ENTRE DEUX GUIERS ; GILLONNAY ; ST GEOIRE EN VALDAINE)
- 4 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur ATAS ; ALBENC ; VALENCIN ; ST VERAND)
- 1 dossier à annuler (sur OPTEVOZ)

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2026 au titre des programmes d'électrification rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
 - CAS FACE sous-programmes renforcement, extension, sécurisations et enfouissement,
 - TE38 enfouissement rural,
- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- De solliciter le Département de l'Isère, au titre de la programmation d'électrification rurale 2026, pour ces opérations en instance ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

b) Programmes TE38 2026 - Art. 8, Autofinancement, Mutations et PCT

Les dossiers ont été hiérarchisés en application des critères votés par le Comité Syndical en novembre 2010, à savoir note technique puis avancement du dossier et enfin antériorité. Ce classement sert de base à la répartition des crédits TE38 : Article 8 (60% du montant HT, avec la convention Article 8 relative à la période 2020-2026 et TE38 Améliorations esthétiques Urbaines (60% ou 100% du montant HT, selon la perception de la TCCFE).

Le programme article 8 (60% du montant HT : 30% Enedis + 30% TE38) est réservé aux améliorations esthétiques des communes urbaines. On peut noter pour ce programme 2026 :

- 3 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur DOMENE ; ST CLAIR DE LA TOUR ; VOREPPE)
- 3 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur BIVIERS ; MURE (LA) ; VAULX MILIEU)
- **Aucun** dossier à annuler

Le programme autofinancement (20% du montant HT sur fonds propres TE38, retour de R2 complété de 30% issus de la TCCFE pour les communes dont nous la percevons) permet de financer les améliorations esthétiques des communes urbaines et rurales (en totalité, ou en complément d'un financement principal plafonné). On peut noter pour ce programme 2026 :

- Pour les communes **urbaines**
 - 3 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (sur DOMENE ; ST CLAIR DE LA TOUR ; VOREPPE)
 - 4 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur BIVIERS ; MURE (LA) ; ST ISMIER ; VAULX MILIEU)
 - **Aucun** dossier à annuler
- Pour les communes **rurales**
 - 1 nouveau dossier présenté pour attribution au bureau (sur GILLONAY)
 - 2 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur DIEMOZ ; L'ALBENC)
 - 1 dossier à annuler (sur OPTEVOZ)

Le programme mutations de transformateurs (80% du montant HT sur fonds propres TE38) est réservé aux renforcements des communes rurales réalisées par simple mutation de transformateur, sans intervention sur le réseau (mutation « sèche »). On peut noter pour ce programme 2026 :

- **Aucun** dossier présenté pour attribution au bureau,
- **Aucun** dossier n'ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire,
- **Aucun** dossier à annuler.

Le programme PCT (40% du montant HT, 36% fonds PCT [Part Couverte par le Tarif] + 4% fonds propres TE38) est réservé aux travaux d'extension / renforcement pour alimenter des équipements agricoles hors AU ainsi que les maisons d'agriculteurs. On peut noter pour ce programme 2026 :

- 0 dossier présenté pour attribution au bureau (sur)
- 4 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (sur COGNIN LES GORGES ; ST BONNET DE CHAVAGNE ; ST ROMANS ; TECHE).
- **Aucun** dossier à annuler

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de financement pour 2026 au titre des programmes d'électrification urbaine et rurale sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
 - Article 8 60%
 - Autofinancé 25% (communes sans accise TE38) et 50% (communes avec accise TE38)
 - Mutation transfo 80%
 - PCT 40%
- De valider l'attribution des crédits au titre de ces programmes en fonction de l'avancement des dossiers (listes ci-annexées) ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants en fonction de l'avancement des dossiers, et solliciter les participations et contributions inhérentes à ceux-ci.
- D'autoriser le Président à signer les conventions financières correspondantes avec les débiteurs des travaux d'extensions.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

II / ECLAIRAGE PUBLIC

2. Programmation travaux neufs Éclairage Public TE38 2026

La liste des travaux d'éclairage public de TE38 de l'année N est arrêtée en fonction des crédits consacrés au transfert de la compétence éclairage public en investissement voté au budget primitif de l'année N et prêtes pour bons de commandes travaux

Selon les crédits restant disponibles, il pourra être procédé à une hiérarchisation des opérations en application des critères votés par le Comité Syndical 2022-114 en date du 03 octobre 2022. A savoir : **Critère 1. La technique ;**
Sous-critère 2. L'avancement du projet ; **Sous-Critère 3. L'ancienneté du projet**

En tout état de cause, les travaux relevant de la sécurité et de la sûreté publique seront engagés en priorité
Pour mémoire, la note technique est affectée à chaque dossier de la manière suivante :

	<u>Eradication BF</u>	Mise en <u>conformité</u> armoires	<u>EP fonctionnel</u> (voiries)	<u>EP résidentiel</u> (places, parkings, lotissements)	<u>Mise en lumière</u> architecturale
Travaux EP <u>couplés</u> à des travaux DPE	NT1	NT1	NT2	NT2	improbable
Travaux EP <u>seuls</u> (non couplés à des travaux DPE)	NT2	NT2	NT3	NT4	NT5

Acte publié le 6 juillet 2026

www.te38.fr

Le programme **EP MO TE38 (transfert) travaux neufs** (25% ou 50% du montant HT par TE38 selon perception de la TCCFE) est réservé aux travaux neufs d'éclairage public des communes rurales ou urbaines nous ayant transféré la compétence.

On peut noter pour ce programme 2026 :

- 24 nouveaux dossiers présentés pour attribution au bureau (Sur ARANDON PASSINS (x2) ; BELMONT ; CHANAS ; CHAPELLE DE LA TOUR (LA) ; CHIRENS ; ENTRAIGUES ; MARCILLOLES ; ST ALBAN DU RHONE ; ST CHEF ; ST JEAN DE BOURNAY ; CHARANTONNAY ; COUBLEVIE ; ENTRE DEUX GUIERS ; MURE (LA) ; ROMAGNIEU ; SICCIEU ST JULIEN ET CARISIEU ; ST CHRISTOPHE SUR GUIERS ; ST ETIENNE DE CROSSEY ; ST GEOIRE EN VALDAINE ; ST HONORE ; ST JUSTE CHALEYSSIN (x2) TULLINS)
- 16 nouveaux dossiers ayant fait l'objet d'un avant-projet sommaire (Sur ANJOU ; BIOL ; COGNIN LES GORGES ; FRONTONAS ; GRAND LEMPS (LE) ; IZEAUX ; PIERRE CHATEL ; RIVES ; SAINT JUST CHALEYSSIN (x2) ; ST ANTOINE L'ABBAYE (x2) ; ST CHEF ; ST VICTOR DE MORESTEL ; MONTALIEU VERCIEU ; ST HONORE)
- Aucun dossier à annuler

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De valider les listes actualisées des dossiers en instance en attente de réalisation pour 2026 au titre des programmes d'éclairage public sous maîtrise d'ouvrage TE38 :
 - Éclairage Public maîtrise d'ouvrage TE38 (MO)
 - Éclairage Public déplacements d'ouvrage (DO)
- De hiérarchiser l'ensemble des projets de travaux recevables conformément aux critères fixés par le Comité syndical ;
- D'attribuer les projets en état d'être réalisés par une entreprise au moment du classement (stade PBC) en fonction des crédits consacrés au transfert de la compétence éclairage public inscrits au budget ;
- De valider les montants prévisionnels des participations communales correspondantes :
 - Contribution aux frais de gestion
 - Contribution ou fonds de concours aux travaux ;
- D'autoriser le Président à engager les travaux correspondants, et solliciter les participations communales inhérentes à ceux-ci ;
- D'engager les crédits correspondants :
 - sur le compte 2315 pour les dépenses d'investissement ;
 - sur compte 74748 pour les contributions des communes ;
 - sur le compte 13248 pour les fonds de concours.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

3. Transfert de la compétence optionnelle Éclairage public

À ce jour, **319** communes ont transféré leur compétence éclairage public à TE38. Aujourd'hui, **2** nouvelles communes pour lesquelles un diagnostic a déjà été réalisé ont sollicité TE38 pour transférer leur compétence éclairage public :

Commune	territoire	Date délibération transfert	Date d'effet pour le transfert de l'EP
MOTTE D'AVEILLANS (LA)	7	18/12/2025	01/07/2026
TOUR DU PIN (LA)	2	04/02/2026	01/07/2026

S'agissant d'une compétence optionnelle, celle-ci est transférée pour une durée minimum de trois ans.

Le transfert de compétences entraîne de plein droit la mise à disposition des biens meubles et immeubles utilisés à la date du transfert pour l'exercice de cette compétence et ce, dans les conditions fixées par les articles L.1321-1 à L.1321-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le montant des emprunts en cours, consacré au financement des travaux d'éclairage public des communes, sera transféré à TE38.

Cette sollicitation porte le nombre total de transferts de la compétence éclairage public à **321** communes.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'accepter le transfert de la compétence optionnelle Éclairage public à TE38 des communes ci-dessus à compter du 1er juillet 2026 sous réserve du respect des modalités administratives, techniques et financières susvisées ;
- D'autoriser le Président à signer les conventions de mise à disposition des biens afférentes.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

4. Demande de subvention « Lum'ACTEE-1 - saison 5 » pour la rénovation du parc de luminaires EP

Il est rappelé aux membres du Bureau que le programme « Action des Collectivités Territoriales pour l'Efficacité Énergétique » (ACTEE) développé par la FNCCR propose de financer, via le dispositif des Certificats d'Economie d'Énergies (CEE), les actions d'accompagnement des collectivités en faveur des économies d'énergies.

Le programme ACTEE+, faisant suite aux précédents programmes ACTEE 1 et ACTEE 2, vise à apporter un soutien aux collectivités territoriales à travers notamment une aide financière permettant de réduire les coûts organisationnels et opérationnels en amont des travaux de rénovation énergétique.

C'est dans ce cadre que le sous-programme Lum'ACTEE+ a été mis en place afin de lever l'ensemble des freins que les collectivités peuvent rencontrer en amont du passage en phase travaux de rénovation énergétique du parc d'éclairage public.

Le sous-programme Lum'ACTEE+ finance notamment :

- les outils de télégestion,
- les audits énergétiques, études de trames noires et schémas directeurs d'aménagement lumière,
- la maîtrise d'œuvre,
- le lancement et suivi de marché de maintenance,
- le temps passé par les agents de TE38 sur les prestations précédentes.

L'indicateur de réussite principal est pour la FNCCR le passage à l'acte travaux, et la méthodologie associée, notamment par des rénovations complètes et performantes.

A ce titre, il est proposé comme en 2023, 2024 et 2025 où TE38 a obtenu des subventions respectives de 168 004,22 € et 321 191,12 € et 74 382,51 € pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public et la réalisation d'études de trames noires via les sous-programmes Lum'ACTE et Lum'ACTEE+ saison 1, de constituer et déposer auprès des services de la FNCCR la candidature de TE38 au sous-programme Lum'ACTEE+ saison 5.

Cette candidature confirme l'engagement d'actions ambitieuses sur l'éclairage public par TE38.

En effet, lancé depuis 2014 dans la rénovation de l'éclairage public, TE38 gère le parc de 321 communes ayant transféré leur compétence. Ce nombre, en constante croissance, traduit l'efficacité de la politique déployée dans les actions de modernisation, de lutte contre la pollution lumineuse, de maintenance des parcs, ainsi que la confiance des adhérents.

Ce sont désormais 72 % des points lumineux du parc géré par TE38 qui sont modernisés en LED. L'objectif politique fixé en début de mandat visant les 70% de LED fin 2026, l'un des meilleurs taux français a été atteint dès novembre 2025.

Grâce aux subventions ACTEE et Fonds vert accordés à TE38 en 2023, 2024 et 2025 notre syndicat a pu accélérer la réalisation des étapes préalables aux travaux ainsi que les travaux de rénovation du parc d'éclairage public des collectivités du territoire, ainsi que les études de trames noires.

Les montants prévisionnels des dépenses éligibles et de la subvention sont les suivants :

MONTANTS PREVISIONNELS	DEPENSES	SUBVENTION
Audits énergétiques, études de trames noires et schémas directeurs d'aménagement lumière	76 270.78 € HT	24 372. 64 € HT
Maîtrise d'œuvre	90 982.37 € HT	45 491. 19 € HT
TOTAL	167 253.15 € HT	69 863 .80 € HT

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'autoriser le Président à constituer et déposer la candidature de TE38 au sous-programme Lum'ACTEE+ saison 5 pour la rénovation du parc de luminaires d'éclairage public auprès des services de la FNCCR ;
- D'autoriser le Président à solliciter les services de la FNCCR pour une subvention la plus élevée possible ;
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'accomplissement de la présente décision ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

III / TRANSITION ENERGETIQUE

5.BATIWATT- Adhésions

Il est rappelé aux membres du Bureau le fonctionnement Batiwatt porté par TE38 et de ses modalités d'adhésion.

À ce jour, 4 collectivités ont sollicité leur adhésion au service Batiwatt de TE38 :

Collectivité	Territoire	Type de BATIWATT	Date délibération	Date d'effet
LE PERCY	7	Initial	02/02/2026	01/05/2026
ST SIMEON DE BRES-SIEUX	4	Initial	25/02/2026	01/05/2026
PAJAY	4	Initial	16/02/2026	01/05/2026
ST AREY	7	Initial	10/03/2026	01/05/2026

Ces nouvelles adhésions Batiwatt portent le nombre total à **74**.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'accepter l'adhésion au service Batiwatt des collectivités susmentionnées à compter du 01 mai 2026.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

6.ISERENOV - Programmation 2026

Il est rappelé que par délibération du 21 mars 2022, le Comité Syndical a décidé de mettre en place un dispositif de financement à la rénovation énergétique des bâtiments publics - Prime CEE appelé « ISERENOV ».

Dans ce cadre, le Comité Syndical a délégué au Bureau le soin d'attribuer les demandes de subventions.

Les demandes de subventions ci-jointes annexées représentent un montant de **27 661,23 €**, pour un montant de travaux HT de **55 322,43 €**, ce qui porte la consommation des crédits sur l'exercice budgétaire 2026 à **213 080,94 €**euros.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'attribuer les aides financières pour l'année 2026 selon la programmation annexée :
 - **27 661,23 €** sur le programme « ISERENOV »

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

7.IRVE : Remise d'ouvrage sur la commune de VOIRON

La commune de Voiron, dans le cadre de la construction du Parking SILO du Grand Angle, a installé 10 bornes de recharge pour véhicules électriques, permettant d'offrir un service de recharge sur 20 emplacements afin de répondre aux obligations de la Loi d'Orientation des Mobilités. Ces équipements peuvent être supervisées et exploitées par Easycharge et donc intégrées au périmètre Eborn.

La commune dispose de 7 bornes de recharges du réseau Eborn représentant 14 points de charges. Ces bornes atteignent toutes le seuil de référence et les infrastructures présentes sur la commune sont régulièrement renforcées par le délégataire dans le cadre de ses investissements. L'intégration de ces nouvelles bornes permettrait de faciliter l'accès à la recharge pour les usagers. La localisation du parking SILO répond aux attentes du réseau Eborn en termes d'accessibilité et de centralité et s'inscrit dans la stratégie communale d'aménagement de l'espace public visant la requalification du « Mail » et le report du stationnement vers ce nouveau parking.

Il est proposé d'accepter la remise des ouvrages par la commune de Voiron selon les termes de la convention jointe en annexe, et l'intégration de ceux-ci au périmètre du réseau Eborn exploité par Easycharge.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'accepter la remise des ouvrages réalisés par la commune de VOIRON.
- D'autoriser le président à signer la convention de remise d'ouvrage et le PV de remise d'ouvrage associé, avec la commune de VOIRON.
- D'intégrer ces équipements au périmètre de la DSP et d'en confier l'exploitation et la maintenance à SPBR1-Easycharge à compter du 01 mai 2026 au vu de l'intérêt général que revêt ce projet.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

8. ENERGIES SANS FRONTIERES - Partenariat 2026

Il est rappelé que TE38 en tant que syndicat mixte chargé du service public de distribution d'électricité peut soutenir des actions de solidarité internationale dans le domaine de la distribution publique d'électricité et ce dans la limite de 1% des ressources qui sont affectés au budget de ce service.

Dans ce cadre, TE38 a été de nouveau sollicité par Energies sans Frontières, association loi de 1901 à but non lucratif, pour le projet d'alimentation en eau des villages des collines de Musongati et Murambi au BURUNDI.

Le projet consiste à construire un réseau d'eau potable, à partir des sources dans la région de Muramvya, par l'implantation de différents ouvrages (réservoirs, canalisations, bornes fontaines...) en concertation avec les autorités compétentes et les bénéficiaires. Le projet prévoit également une installation électrique par énergie solaire à l'école et au centre de santé.

Les travaux seront réalisés par les habitants des 2 collines à qui nous apporterons notre aide technique, matérielle et financière, avec la participation de la fondation Artelia et de l'AHAMR (Agence Burundaise de l'hydraulique et de l'assainissement en milieu rural) sous forme d'appui technique et administratif.

Les partenaires du projet sont :

SDE07 – SDE26 - SYANE - La fondation Artelia – CNR – Novarc – SACO Oisans – Agence de l'eau Rhône méditerranée

Dès lors, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 15 000 € à l'association ESF pour la réalisation dudit projet dans la mesure où ce dernier s'inscrit dans le cadre d'actions de solidarité internationale dans le domaine de la distribution publique d'électricité.

Il est proposé de conclure avec l'association ESF une convention attributive de subvention afin d'en déterminer notamment les modalités de versement et de contrôle. Un bilan de l'action sera transmis à TE38.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'approuver le projet d'alimentation en eau des villages des collines de Musongati et Murambi sur l'année 2026 tel que décrit par la convention ci-annexée ;
- D'attribuer une subvention d'un montant maximum de 15 000 € à l'association Energies Sans Frontières pour ledit projet selon les modalités décrites par la convention ci-annexée ;
- D'autoriser le Président ou par délégation la Vice-Présidente en charge de la Transition Energétique à signer la convention attributive de la subvention avec l'association Energies Sans Frontières ci-annexée ;
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

Monsieur le Président tient à remercier M. Gilbert POMMET pour son investissement historique sur cette thématique.

IV / ACHATS D'ENERGIES ET ADMINISTRATION

9. Statuts - Modification périmètre

La Préfecture de l'Isère souhaite que les compétences transférées par les membres soient clairement identifiées dans les statuts de TE38 par délibération du Comité Syndical.

Aussi, bien que la compétence ait été déléguée au Bureau, il est utile de mettre à jour l'annexe 1 des statuts afin d'intégrer les transferts de compétence actés par les deux instances susvisées :

- 1 transfert de la compétence Infrastructures de recharge pour véhicules électriques au 1^{er} mars 2026 portant à 215 le nombre de communes ayant transféré la compétence à TE38 :

Commune	Date délibération	Date d'effet
CHANAS	26/07/2025	01/03/2026

- 2 transferts de la compétence Eclairage public au 1^{er} juillet 2026 portant à 321 le nombre de communes ayant transféré la compétence à TE38 :

Commune	Territoire	Date délibération transfert	Date d'effet pour le transfert de l'EP
MOTTE D'AVEILLANS (LA)	7	18/12/2025	01/07/2026
TOUR DU PIN (LA)	2	04/02/2026	01/07/2026

Il est proposé aux membres du Bureau :

- De prendre acte du transfert de leur compétence IRVE à TE38 des communes ci-dessus ;
- De prendre acte du transfert de leur compétence EP à TE38 des communes ci-dessus ;
- De modifier les présents statuts annexés en conséquence.

AVIS FAVORABLE À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

10.Cession de matériel bureautique

En 2020, au début du présent mandat, des ordinateurs de type Probook, de marque HP, ainsi que des téléphones mobiles de marque Samsung A50 128gb noir, ont été mis à disposition des Vice-Président.e.s le souhaitant, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, notamment pour la dématérialisation des convocations, la transmission des rapports aux assemblées et les échanges liés à l'exercice du mandat.

Ces matériels sont désormais entièrement amortis. La durée d'amortissement comptable de ce type de matériel étant de cinq ans maximum, celle-ci est aujourd'hui dépassée.

Il est proposé, pour les élus qui le souhaitent, la cession à la fin de leur mandat :

- des ordinateurs mis à leur disposition au prix forfaitaire de 100 euros TTC par appareil ;
- et des téléphones mis à leur disposition au prix forfaitaire de 50 euros TTC par appareil.

Ces montants sont établis en tenant compte de l'amortissement complet du matériel ainsi que de sa valeur d'usage résiduelle. Ces équipements, achetés d'occasion et ainsi conservés par les élus après leur rachat, ne seront plus maintenus par TE38 et seront sortis de l'inventaire de l'établissement.

Les modalités pratiques proposées sont les suivantes :

- Chaque élu concerné sera invité à faire connaître sa volonté ou non de racheter l'ordinateur et/ou le téléphone mis à sa disposition ;
- Pour les élus qui souhaiteront procéder au rachat, il sera émis un titre de recette de 100 euros TTC par ordinateur et de 50 euros TTC par téléphone ;
- Les matériels non rachetés devront être restitués à TE38 en vue de leur réemploi, recyclage ou réforme selon les procédures en vigueur ;

Préalablement à la cession, chaque ordinateur et chaque téléphone fera l'objet de la suppression de l'ensemble des données et accès liés à TE38.

Il est proposé aux membres du Bureau :

- D'approuver le principe de cession, aux élus qui le souhaitent, des ordinateurs de type Probook, de marque HP mis à leur disposition en début de mandat, au prix unitaire de 100 euros TTC, et des téléphones mobiles de marque Samsung A50 128gb noir amortis mis à leur disposition, au prix unitaire de 50 euros TTC, selon les modalités indiquées ci-dessus.
- D'autoriser le Président à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision.

À L'UNANIMITÉ

Voix Pour : 24

Voix Contre : 0

Abstention : 0

V / QUESTIONS DIVERSES

11.Mandat 2020-2026 : du projet à l'action

Focus sur les grandes actions menées par TE38 depuis le début du mandat.

Le Président ouvre la séance en remerciant les membres pour leur engagement. Il rappelle le calendrier relatif au renouvellement de la gouvernance du syndicat, avec deux échéances à venir : la tenue des comités territoriaux en mai 2026 et la réunion électorale prévue le 16 juin 2026 à Voreppe. Il précise ne pas pouvoir s'exprimer davantage à ce stade, en raison de la période de réserve.

Un temps d'échange est ensuite ouvert.

Le Directeur général des services (DGS) de TE38, Monsieur Aymeric DE VALON, présente les dernières informations relatives au projet de loi de décentralisation et de simplification territoriale. Il indique qu'une communication a été faite par Madame la Ministre GATEL devant l'Assemblée nationale. Ce projet évoquait initialement un possible, facultatif ou obligatoire, transfert de certaines compétences des syndicats d'énergie, qui pouvait être partiel ou total, et accompagné des financements afférents. Il précise que plusieurs milliers de collectivités au national se sont d'ores et déjà mobilisées sur ce sujet.

Le DGS ajoute que, selon les informations de la FNCCR, les projets de transfert des compétences d'autorité organisatrice de la distribution d'énergie (AODE) seraient abandonnés. En revanche, la création d'une conférence départementale des réseaux (électricité, gaz, assainissement, numérique etc.) resterait envisagée. Celle-ci serait placée sous la coordination conjointe du Préfet et du Président du Département.

Le Président de TE38, Monsieur Bertrand LACHAT, s'interroge sur la pertinence de cette nouvelle instance, dans la mesure où la conférence NOME existe déjà sous l'autorité du préfet. Il exprime également des réserves quant à l'implication du Département, notamment au regard des compétences exercées par les intercommunalités en matière d'eau. À ce stade, il estime que les orientations envisagées n'apportent ni simplification ni clarification et pourraient, au contraire, renforcer le rôle de l'État.

Il précise que la FNCCR prévoit de proposer des amendements parlementaires, qui seront examinés au Sénat à partir du 16 juin, et à l'Assemblée Nationale à partir de septembre.

Le Président partage ensuite ses réflexions sur un éventuel transfert de compétences et des moyens associés au profit du Département. Il rappelle les contraintes financières pesant sur celui-ci, notamment en matière de dépenses sociales et d'entretien du réseau routier, et souligne que les syndicats ne doivent pas devenir une variable d'ajustement entre l'État et les Départements.

Il indique que TE38 a été très actif via ses communes adhérentes à travers le vote de motions sur ce sujet. Il qualifie par ailleurs l'approche du Ministre, Monsieur Lecornu, de pragmatique. Tout en remerciant les membres pour leur engagement, il précise que ces évolutions seront analysées à la lumière des débats parlementaires à venir. Il exprime enfin des réserves quant à l'opportunité d'engager une réforme d'une telle ampleur à l'approche des échéances présidentielles, en réaffirmant l'attachement du syndicat à la défense des intérêts des communes.

Aucune autre question n'est soulevée.

POINT D'INFORMATION

Auxiliaire de séance : Sofiane AMAOUI, chargé des assemblées et des affaires juridiques

Bertrand LACHAT, Président de TE38 :

